

## Associé national (1837-1870)

Aimé-Auguste Boullée est né à Bourg-en Bresse le 4 novembre 1795, fils de Philbert Boullée, directeur des domaines, et de Suzanne Robin. Après des études de droit dans sa ville natale, il est avocat du Roi en 1819 puis nommé substitut du procureur de Bourg-en-Bresse auprès des tribunaux le 14 mars 1821. Deux ans plus tard, il est nommé procureur du roi au tribunal de Bergerac, le 18 juin 1823 et, dernière occupation dans la fonction publique, procureur auprès des tribunaux de première instance à Mâcon le 25 janvier 1826 jusqu'au 15 septembre 1830. C'est à la suite de la révolution de juillet 1830 qu'il est compris dans la proscription qui atteint la magistrature amovible et révoqué au mois d'août. Il se fixe alors à Lyon en avril 1831 pour se consacrer à des études historiques, jusqu'en décembre 1850, époque où il vient habiter à Passy où il finit sa vie, le 1<sup>er</sup> juin 1870.

Sa production a été très abondante, et nous pouvons nous borner à citer ici les ouvrages dont il a fait hommage à l'académie de Nancy, où il a été reçu associé correspondant le 23 novembre 1837. Il s'est fait connaître à Nancy par une *Vie de Démosthène* (1834), qu'il a par la suite considérablement accrue dans une seconde édition de 1867 et plus tard par des travaux sur les Etats-Généraux, dont il a fait parvenir des fragments : l'étude comparative des *Etats Généraux de France et des Parlements d'Angleterre*, signalée en 1844 et les *États Généraux de Blois*, cités en 1845. En bon orléaniste, il y regrette que la France n'ait pas suivi la voie d'une monarchie représentative qui aurait comme en Angleterre « fixé l'existence et assuré le développement des libertés publiques ». Son ouvrage s'intitule *Histoire complète des États Généraux et autres assemblées représentatives de la France depuis 1302 jusqu'en 1626*, 2 volumes, 1845.

Le dossier de Boullée, conservé à l'académie, contient des pièces intéressantes sur les circonstances de son admission. Le 19 juin 1837, il remercie Guerrier de Dumast, qui est alors président, de « l'extrême obligeance avec laquelle vous m'avez accueilli lors de mon passage à Nancy ». Dans le rapport fait sur sa candidature, Lamoureux aîné commence ainsi : « M. Boullée, que vous avez vu, l'été passé, assister à une de vos séances ». Pourtant, aucun compte rendu ne fait mention de cette présence de Boullée : il n'est pas cité parmi les présents, ce qui est normal, puisqu'il n'appartient pas encore à l'académie, mais on ne dit pas non plus qu'il a été invité ; cela prouve, une fois de plus, que les procès-verbaux ne sont pas complets. Dans cette lettre, et dans une suivante, adressée à Haldat le 20 décembre 1837, il demande que l'on salue le marquis de Villeneuve, de Caumont et Collard, Haldat dans la première, Guerrier de Dumast dans la seconde. Il avait donc eu le temps d'établir des contacts avec plusieurs académiciens. On ne connaît pas la raison de sa visite à Nancy, mais dans sa deuxième lettre, il évoque un prochain voyage à Strasbourg, pour y consulter à la bibliothèque des ouvrages produits par « l'érudition germanique », en vue de son prochain livre sur Périclès. Notons encore que la commission chargée d'examiner sa demande ne s'est pas trop pressée de le faire ; Lamoureux s'en explique le 23 novembre et donne comme justification l'extrême intérêt de la *Vie de Démosthène*, que les commissaires ont voulu lire longuement !

Aimé-Auguste Boullée était membre honoraire de la Société de jurisprudence de Lyon (1818-1821), membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (1819-1832), membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (1832) et membre correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie (1833). [Jean-Claude Bonnefont, Alain Petiot]